



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 5 JUILLET 2022 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
LE MONTCEL	Antoine HUYNH	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Départ après la 12 ^{ème} délibération
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
---------------	-----------------------------

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint des services
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 juin 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 17 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 25 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2022
Exécutoire le : 12 JUIL. 2022
Publiée le : 12 JUIL. 2022
Visée le : 12 JUIL. 2022

MARCHES PUBLICS

Marché n°2022-20 : Exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement Secteur Nord - Attribution

Monsieur le Président rappelle la fin des contrats de DSP au 31 octobre 2022 et la nécessité d'externaliser ces prestations d'exploitation jusqu'au 31 décembre 2023.

Le marché est composé de 2 lots géographiques et passé sous forme d'accord cadre à bons de commande avec un maximum sur la période 14 mois, renouvelable éventuellement un an :

- Lot 1 : Exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement (maximum 580 000 € HT sur les 14 mois), le montant estimatif étant de 442 000 € HT.

Ce lot correspond aux secteurs suivants :

- o Eau Potable : St Pierre de Curtille, Chindrieux, l'ex-Syndicat du Rigolet, Cessens, St Germain, La Biolle,
 - o Assainissement : Chindrieux et Vions.
- Lot 2 : Exploitation des réseaux d'eau potable, correspondant au périmètre de l'ex-Syndicat du Sierroz (maximum 120 000 € HT sur les 14 mois), avec un estimatif de 120 000 € HT.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants : 50 % prix et 50% valeur technique.

La date de remise des plis a été fixée au 31 mai 2022 à 12h00 au plus tard. Au total 3 offres ont été reçues pour le lot 1 et 3 offres pour le lot 2.

Au vu des critères d'attribution et du classement des offres, la commission d'Appel d'Offres réunie le 21 juin 2022 propose de retenir pour les 2 lots, la société VEOLIA, pour un montant de 375 173 € HT pour le lot 1 et 114 972 € HT pour le lot 2.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section de fonctionnement des 2 budgets eau potable et assainissement.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec la société indiquée ainsi que toutes les pièces afférentes.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Présents et représentés : 25
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 5 juillet 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2022-20 : Exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Secteur Nord - Attribution

Date de transmission de l'acte : 12/07/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 12/07/2022

Numéro de l'acte : d4231 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220705-d4231-DE

Date de décision : 05/07/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)